

Sujet : [INTERNET] Consultation publique - Sarthe Projet d'arrêté relatif à l'interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques.
Date : Sat, 30 Jan 2021 18:09:44 +0100
De : COMPTE FREE
Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Position UFC-Que Choisir de la Sarthe

Au niveau des SAGE(s) du département, l'accent est mis sur l'importance et le respect des têtes du réseau hydrographique, la nécessité de bien les connaître, d'en prendre soin car c'est là que commence toutes dégradations de la qualité des eaux de nos cours d'eau. Par ailleurs, lors des commissions locales de l'eau, les cartes présentées de qualité des cours d'eau, mettent en évidence une détérioration continuelle et croissante de leur état entre 2011-2019. Il est temps d'enrayer cette évolution funeste. Enfin, rappelons-nous, que le plan écophyto, sous la responsabilité des instances publiques, reste sans succès pour diminuer de moitié l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Les dispositions prises dans l'arrêté soumis à consultation publique vont dans ce sens de protection de tous les points d'eau vis-à-vis des diverses pollutions et particulièrement des produits phytopharmaceutiques. C'est une rédaction très positive en la matière.

En se basant sur les cartes IGN au 1/25 000, cette proposition d'arrêté, repose sur une référence connue et reconnue de tous. De ce fait, elles sont un paramètre d'harmonisation de position d'un département à l'autre. Les versions antérieures, introduisaient des réglementations départementales non identiques. Comment comprendre, sur un même territoire de SAGE, des réglementations différentes, selon qu'on se trouve en Sarthe ou en Mayenne.

Donc on ne peut être que favorable à cette version proposée à l'enquête publique. De plus, elle redonne une image plus sérieuse des instances préfectorales que la version précédente de 2017.

La préoccupation alors, sera de s'assurer de la prise en compte et de la mise en œuvre de la nouvelle version par tous les partenaires et particulièrement la profession agricole. Des contrôles risquent de s'avérer nécessaires.

Alain André